

LA DOMESTICATION PARTICIPATIVE DES ARBRES FRUITIERS LOCAUX POUR AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Difficulté – le déboisement pour une agriculture de subsistance

Dans toute la région, les forêts denses humides ont été fortement déboisées pour faire place à l'agriculture. Au Cameroun et au Nigeria, la déforestation pour la production alimentaire s'est intensifiée, lorsque la population urbaine pauvre est revenue à l'agriculture pendant la 'crise' économique des années 90. Comment peut-on aider les agriculteurs à améliorer leurs conditions de vie sans mettre en péril l'environnement ? Depuis 1999, un projet de recherche financé par le DFID et un projet de recherche-développement financé par IFAD évaluent dans quelle mesure la domestication participative des arbres fruitiers locaux peut contribuer à une utilisation plus diversifiée et permanente des terres au Cameroun, au Nigeria, en Guinée Equatoriale et au Gabon.

Résultats : la domestication participative des arbres fruitiers locaux offre un plus grand choix aux agriculteurs et permet de maintenir la biodiversité

- Dans le sud du Cameroun, les agriculteurs incorporent en moyenne 35 arbres fruitiers par hectare, dont plus de la moitié sont locaux.
- En choisissant des arbres aux caractéristiques appréciées d'une génération à l'autre, les agriculteurs ont accru la taille du safou (*Dacryodes edulis*) de 66 % au Cameroun et celle de la mangue sauvage (*Irvingia gabonensis*) de 44 % au Nigeria.
- Une espèce varie tout autant au sein des communautés qu'entre elles, ce qui laisse entendre que la domestication n'a pas réduit la diversité génétique intraspécifique.
- Les programmes de domestication participative dans les villages tiennent compte de l'expérience des agriculteurs, afin d'obtenir une productivité et une qualité toujours meilleures des fruits locaux.
- En produisant des arbres qui s'intègrent dans une diversité de systèmes agricoles, la domestication participative encourage l'agroforesterie fruitière diversifiée à multi-strates.
- Les activités de domestication participative peuvent donner des bénéfices économiques rapides, les marcottes produisant des fruits après 2 – 3 ans et les agriculteurs étant aussi capables d'obtenir des revenus en vendant leurs compétences, des boutures et du matériel végétal amélioré.
- La densité des arbres fruitiers augmente quand la taille de l'exploitation agricole diminue, plus particulièrement là où l'accès au marché est bon. Autrement dit, investir dans l'amélioration des arbres fruitiers est particulièrement bénéfique pour les agriculteurs pauvres.

Contraintes majeures : la domestication participative demeure une technologie sous-utilisée

- *Réglementation excessive.* Les règlements concernant la culture d'arbres locaux en champ et la vente de leurs produits limitent l'intensification de l'exploitation de cette ressource.
- *Manque de protection des droits de propriété intellectuelle.* Certains agriculteurs produiront des cultivars à haut rendement qui peuvent être repris et disséminés par les agriculteurs commerciaux. Une législation est nécessaire pour garantir que leurs droits en tant qu'agriculteurs-multiplicateurs seront protégés.
- *Gamme limitée des espèces.* Il est nécessaire d'étendre les techniques de domestication participative à davantage d'espèces, dans le cadre d'un programme de développement qui reconnaît leur importance pour le bien-être des familles.
- *Capacité limitée des organismes de vulgarisation.* Ceux-ci sont mal préparés pour aider les agriculteurs dans leurs activités de domestication. Bien souvent, leur expertise technique se limite à quelques espèces de fruits exotiques et leurs compétences en marketing sont insuffisantes pour que les agriculteurs rapprochent l'offre et la demande.

Les avantages des arbres fruitiers locaux

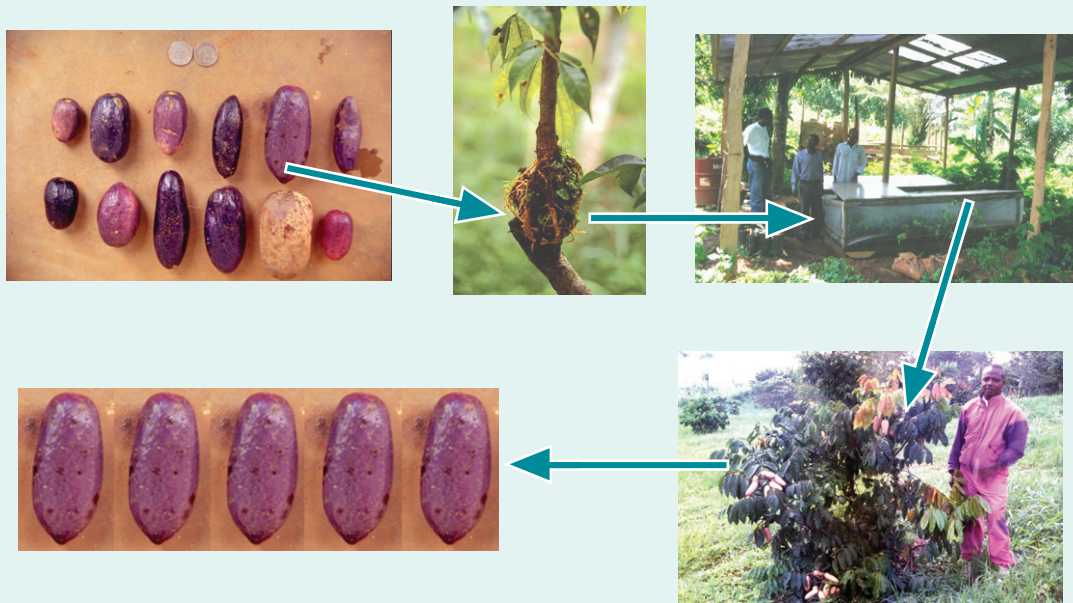
Des enquêtes participatives ont révélé les priorités des cultivateurs. Les arbres fruitiers locaux représentent : la première source de revenu pour 12 à 15 % des familles ; un apport nutritionnel vital, le safou étant une denrée de base pendant 3 – 4 mois de l'année, et la mangue sauvage, un ingrédient majeur pour les sauces. Certains arbres, tel le safoutier, fournissent une ombre essentielle aux cacaoyers et caféiers, ce qui aide la culture de rente tout en rendant les agriculteurs moins vulnérables puisqu'ils diversifient leurs sources de revenus.



Photo de R. Leakey

Qu'est-ce que la domestication participative ?

Celle-ci permet aux agriculteurs de capter les caractéristiques génétiques des arbres-plus et créer une série de cultivars appropriés à différentes niches agricoles (bordures de champ, cacaoyers, jardins de case) et à différents marchés (fruits, amandes, huiles, matériel végétal). Les cultivateurs apprennent les méthodes de multiplication végétative, comme le marcottage aérien et la gestion de pépinières. Contrairement aux programmes de domestication institutionnelle, la domestication participative renforce l'autonomie des communautés et conforte leurs droits à la connaissance locale et au gémoplasm, comme la Convention sur la Diversité biologique le propose.



Photos prises par R. Leakey

Solution : accroître la domestication participative

Améliorer le contexte politique et législatif de la domestication participative :

- gouvernements et organismes de développement doivent faire mieux connaître l'importante contribution des arbres fruitiers locaux dans l'amélioration des conditions de vie et encourager l'adoption de l'agroforesterie comme choix de production plus diversifiée, durable et écologique que la monoculture ;
- les gouvernements devraient garantir que la législation afférente à l'exploitation, au transport et à l'import/export des fruits locaux les admet comme produits agricoles qui ne menacent pas l'environnement ;
- les gouvernements devraient protéger les Droits de propriété intellectuelle des communautés engagées dans des activités de domestication, contre l'exploitation à la fois interne et externe, en s'inscrivant à UPOV (Union internationale pour la protection des obtentions végétales) ou en adoptant la nouvelle Législation modèle africaine de l'Organisation de l'Unité africaine pour la 'Protection des droits des communautés, agriculteurs et multiplicateurs locaux et le règlement sur l'accès aux ressources biologiques'.

Etendre les bénéfices de la domestication participative :

- les gouvernements devraient encourager les organismes de vulgarisation à étendre les programmes de formation pour aider les agriculteurs à utiliser des méthodes simples de multiplication végétative afin de créer une gamme de cultivars d'arbres appropriés à une variété de systèmes de production agricole ;
- les gouvernements devraient encourager la recherche participative avec les agriculteurs pour créer des méthodes de multiplication végétative pour les espèces préférées ;
- les activités de domestication devraient porter sur la saisie et l'utilisation de la variation intraspécifique qui existe au sein de peuplements sauvages ou à demi domestiqués ;
- les vulgarisateurs doivent être formés pour promouvoir la transformation et la commercialisation au niveau local des fruits, des noix et autres produits d'arbres locaux, en parallèle avec la domestication.

Préparé par Zac Tchoundjeu, Ann Degrande, Roger Leakey et Kate Schreckenber, 2004.
Publié par Overseas Development Institute, Londres, et le Centre Mondial de l'Agroforesterie (ICRAF), Yaoundé.
Pour plus de renseignements, contacter : roger.leakey@jcu.edu.au ou z.tchoundjeu@cgiar.org.



Cette publication est le résultat d'un projet de recherche financé par le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni au profit des pays en développement.

Les opinions exprimées ne sont pas nécessairement celles du DFID. (R7190 Programme de recherche forestière).